



Strasbourg, le 4 décembre 2015

CDL-PL-OJ(2015)004ann
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

105^e SESSION PLÉNIÈRE

Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
Vendredi 18 décembre 2015 (9h00-18h00) -
samedi 19 décembre 2015 (9h00-13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 18 décembre 2015

9h00-10h45

*Session d'ouverture**Election du Président, des 3 Vice-présidents et des 4 membres du Bureau ainsi que des Présidents des sous-commissions**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2015\)055](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors de la réunion du Bureau élargi du 17 décembre 2015.

4. Election du Président, des 3 Vice-présidents et des 4 membres du Bureau ainsi que des Présidents des Sous-Commissions

Les mandats du Président, des Vice-Présidents, des membres du Bureau ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des sous-commissions arrivent à expiration. Lors de la session d'octobre la Commission a élu le Comité des Sages qui prépare les élections.

Le Comité des Sages suggère la modification suivante à l'article 17a.2 du règlement intérieur pour assurer une plus grande flexibilité:

**« Article 17a
Conseil scientifique**

.....

2. La Commission détermine tous les deux ans la composition du Conseil scientifique. Le/la Premier(ère) Vice-Président(e) pourrait être élu(e) comme Président(e) du Conseil scientifique. »

Au lieu de : « 2. La Commission détermine tous les deux ans la composition du Conseil scientifique, qui sera présidé par le/la Premier(ère) Vice-Président(e). »

La Commission est invitée à approuver cette modification au règlement intérieur.

En outre, le Comité des Sages présentera la liste de candidats proposé pour chaque fonction de la Commission. L'élection se tiendra samedi matin.

5. Communication du Secrétariat**6. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Luis Javier Gil Catalina, Représentant permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, avec l'Ambassadeur Eva Tomič, Représentante permanente de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Jari Vilén, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe.

7. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Arcadio Diaz Tejera, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

L'avis sur la loi de l'Ukraine sur la condamnation des régimes totalitaires communiste et nazi (voir le point 16) entre dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

8. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès et avec M. Alain Delcamp, ancien Président du groupe d'experts indépendants, conseiller du Congrès sur les questions constitutionnelles.

9. Coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe

M. Rolf Wenzel, Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe s'adressera à la Commission.

10. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Premier avis sur les projets d'amendements de la Constitution (Chapitres 1 à 7 et 10) de la République d'Arménie ([CDL-AD\(2015\)037](#)) et le deuxième avis sur les projets d'amendements de la constitution (en particulier les chapitres 8, 9, 11 à 16) de la République d'Arménie ([CDL-AD\(2015\)038](#));

Mémoire Amicus Curiae sur la compatibilité du choix de la date de la fête de la Republika Srpska avec le principe de non-discrimination ([CDL-AD\(2013\)027](#));

Avis sur le projet de loi relative à la Cour constitutionnelle du Monténégro ([CDL-AD\(2014\)033](#));

Avis sur les projets de lois sur les tribunaux et sur les droits et les obligations des juges et le conseil des juges du Monténégro ([CDL-AD\(2014\)038](#));

Avis sur le projet de loi organique relative à la cour constitutionnelle de la Tunisie ([CDL-AD\(2015\)024](#)).

10h45-11h00	<i>Pause-café</i>
11h00-13h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats</i>

11. Albanie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Kristaq Traja, Président du groupe d'experts de haut niveau sur l'amendement de la Constitution de l'Albanie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis intérimaire ([CDL\(2015\)052](#)) sur le projet d'amendements constitutionnels qui met l'accent sur le pouvoir judiciaire ([CDL-REF\(2015\)038](#) ; voir également les documents [CDL-REF\(2015\)043](#) et [044](#)) rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de Mme Suchocka, de M. Hamilton (expert de la Commission de Venise) et de

M. Vardzelashvili (expert de la Commission de Venise). La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis intérimaire lors de sa réunion du 17 décembre 2015.

12. Monténégro

Les autorités monténégrines ont informé la Commission que le projet de loi sur la liberté de religion est en cours de révision. Le Bureau a donc décidé de reporter l'examen de l'avis sur le projet de loi sur la liberté de religion du Monténégro à la session de mars 2016.

13. « L'ex République yougoslave de Macédoine »

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du ministère de la Justice et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)053](#)) sur la législation sur la discipline et la destitution des juges et de leur évaluation professionnelle de « l'ex République yougoslave de Macédoine » ([CDL-REF\(2015\)046](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de M. Neppi Modona, de M. Ribicic et de M. Varga. La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 17 décembre 2015.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Echange de vues avec le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales</i>
	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

14. Echange de vues avec le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales

Mme Astrid Thors, Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, s'adressera à la Commission.

15. Tunisie

M. Scholsem informera la Commission de l'avancement des travaux sur le projet de loi sur l'instance de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption de la Tunisie.

16. Ukraine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Hanna Hopko, Présidente de la Commission des affaires étrangères du Parlement de l'Ukraine et avec Mme Nataliia Novak, Membre du Parlement, Présidente de la Commission sur la politique juridique et la justice et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2015\)050](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la loi de l'Ukraine sur la condamnation des régimes totalitaires communiste et nazi ([CDL-REF\(2015\)045](#)), rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de Mme Bilkova, de Mme Kiener et de Mme Suchocka, ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 17 décembre 2015.

M. Oleksiy Filatov, Chef adjoint de l'Administration du Président, Secrétaire de la Commission constitutionnelle de l'Ukraine est invité à informer la Commission de l'avancement du processus de réforme constitutionnelle en Ukraine. La Commission est invitée à prendre note du mémorandum du Secrétariat ([CDL\(2015\)057](#)) sur la compatibilité avec l'avis final adopté par la Commission de Venise à la session d'octobre, ([CDL-AD\(2015\)027](#)) des amendements proposés à la Constitution de l'Ukraine concernant le pouvoir judiciaire, tels que soumis par le Président à la Verkhovna Rada le 25 novembre 2015 ([CDL-REF\(2015\)047](#)).

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Etudes et Rapports</i> <i>Compilations des avis et rapports de la Commission de Venise</i> <i>Développements constitutionnels dans les pays observateurs</i>

17. Projet de rapport de synthèse sur les électeurs résidant de facto à l'étranger

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport de synthèse ([CDL\(2015\)049](#)) sur les électeurs résidant de facto à l'étranger rédigé sur la base des observations de Mme Alanis-Figueroa, de M. Esanu, de M. Tanchev, de M. Iure Ciocan (expert, République de Moldova), de M. Mohamed Krir (expert, Tunisie) et de Mme Christina Binder (experte, Autriche). Ce projet de rapport de synthèse sera examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 17 décembre 2015.

18. Compilations des avis et rapports de la Commission de Venise

La Commission est invitée à entériner les compilations des avis et rapports de la Commission de Venise sur les amendements à la Constitution ([CDL\(2015\)056](#)) et sur les seuils électoraux ([CDL\(2015\)054](#)).

19. Développements constitutionnels dans les pays observateurs

Les représentants des Etats observateurs sont invités à informer la Commission des développements constitutionnels récents dans leur pays.

19h15 Départ par bus de Venise (Piazzale Roma)

20h00 Dîner à la Trattoria dall'Amelia, Mestre

<http://www.dallamelia.it/>

22h30 Retour à Venise

Samedi, 19 décembre 2015

9h00-10h30	<i>Coopération avec d'autres pays</i> <i>Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays</i> <i>Coopération avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme</i> <i>Coopération avec l'Institut international des ombudsmans</i> <i>Elections (suite)</i>
------------	--

20. Coopération avec d'autres pays

21. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Pologne

La Commission sera informée des développements constitutionnels récents en Pologne.

22. Coopération avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Roberto Caldas, Vice-Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

23. Coopération avec l'Institut international des ombudsmans

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Rafael Ribo, Président de la Section européenne de l'Institut international des ombudsmans.

4. Suite Election du Président, des 3 Vice-Présidents et des 4 membres du Bureau ainsi que des Présidents des Sous-Commissions

La Commission est invitée à élire le Président, les trois Vice-Présidents et les quatre membres du Bureau pour une période de deux ans. La Commission est également invitée à élire les Présidents et les Vice-Présidents de ses Sous-Commissions pour une période de deux ans.

10h30-10h45

Pause-café

10h45-12h45

Prix du Centre international pour les études politiques

Conférence sur "La protection constitutionnelle des groupes vulnérables: un dialogue judiciaire" et réunion de la sous-commission sur l'Amérique latine

Rapports des réunions des sous-commissions

Association des anciens membres

24. Prix du Centre international pour les études politiques (ICPS)

La Commission sera informée de la cérémonie d'attribution des prix du Centre international pour les études politiques - International Centre for Political Studies (ICPS) au cours de laquelle elle a reçu le prix de l'engagement institutionnel international.

25. Conférence sur "La protection constitutionnelle des groupes vulnérables: un dialogue judiciaire" et réunion de la sous-commission sur l'Amérique latine (Santiago, 4-5 décembre 2015)

La Commission sera informée des résultats et des conclusions de la Conférence sur « La protection constitutionnelle des groupes vulnérables: un dialogue judiciaire » ainsi que de la réunion de la sous-commission sur l'Amérique latine qui se sont tenues à Santiago, Chili les 4-5 décembre 2015.

26. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (17 décembre 2015)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion tenue le 17 décembre 2015.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Le projet de rapport de synthèse sur les électeurs résidant de facto à l'étranger sera traité sous le point 17 ci-dessus.

27. Rapport de la réunion de la sous-commission sur l'Etat de droit (17 décembre 2015)

Le Président de la Sous-commission informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion tenue le 17 décembre 2015.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

28. Information sur l'Association des anciens membres de la Commission de Venise

La Commission sera informée des activités de l'association des anciens membres et membres suppléants de la Commission de Venise.

12h45-13h00

Session de clôture

29. Autres questions

30. Dates des prochaines sessions

Le calendrier des sessions de 2016 est confirmé comme suit :

106 ^e session plénière	11-12 mars 2016
107 ^e session plénière	10-11 juin 2016
108 ^e session plénière	14-15 octobre 2016
109 ^e session plénière	9-10 décembre 2016

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)